Strasbourg.eu

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID: 067-216704825-20250123-2_2025_KAR-AF



ARRÊTÉ

La Maire de la Ville de Strasbourg,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L.211-14-2;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la déclaration de morsure effectuée par Monsieur KARADAG le 14 janvier 2025;

Considérant que les chiens dénommés RIO, femelle identifiée par puce n°25026959023 et PATO, mâle identifié par puce n°25026802369558, ont mordu une personne le 24 décembre sur le territoire de la commune de Strasbourg;

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à un examen des animaux par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de chaque animal;

arrête

Article 1 : Monsieur KARADAG Sinan, demeurant 1 rue Louise Michel à Strasbourg, propriétaire des chiens dénommés RIO, femelle identifiée par puce n°25026959023 et PATO, mâle identifié par puce n°25026802369558 et répondant au signalement suivant : malinois, est mis en demeure de faire procéder avant le 31/01/2025 à l'évaluation comportementale desdits chiens.

Article 2: Monsieur KARADAG informera dans les meilleurs délais la maire, de l'identité du vétérinaire qu'il a choisi sur la liste des vétérinaires comportementaux, consultable sur le site de l'ordre national des vétérinaires : www.veterinaire.fr (onglet "Annuaires", rubrique "Vétérinaires évaluateurs comportementaux").

Article 3: Monsieur KARADAG devra faire connaître à la maire les résultats de l'évaluation comportementale, dans les huit jours suivant la date de l'examen.

Article 4 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant la juridiction administrative compétente. Ce délai commence à courir à partir du jour où la présente décision a été notifiée.

Article 5: La maire de la commune de Strasbourg, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Strasbourg, le 23 janvier 2025

La Maire par délégation Nacia ZOURGUI



Strasbourg - Grand inscrit sur la Liste

Affaire suivie par Céline PARTYKA, Chef du service de la Police municipale

Ville et Eurométropole

Télép

1 parc de l'Étoile

67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone: +33 (0)3 68 98 50 00 Courriel: courrier@strasbourg.eu Site internet: www.strasbourg.eu

